

Communiqué de l'observatoire des libertés publiques et des pratiques policières de Lille (LDH - SAF)

Le maintien de l'ordre à l'occasion du rassemblement féministe devant le Casino Barrière de Lille le 25 janvier 2026

Ce soir, 200 à 300 personnes environ se sont rassemblées devant le Casino Barrière de Lille afin de protester contre la programmation du spectacle d'Ary Abittan, sans empêcher la tenue du spectacle et l'accès des spectateur·rices à la salle.

L'Observatoire des libertés publiques et des pratiques policières de Lille (OL3P) était présent sur place afin d'assurer une mission d'observation (5 observateur·rices). À l'issue de ce rassemblement, nous souhaitons partager plusieurs constats.

Un dispositif policier important, à distance et discret

Nous avons observé un dispositif policier quantitativement conséquent, comprenant notamment 16 fourgons de CRS, au moins 7 véhicules banalisés, ainsi que 6 motos.

Ce dispositif est resté, dans l'ensemble, à distance du rassemblement, relativement peu visible, et respectueux du droit de manifester. Les agents des forces de l'ordre n'étaient pas casqués. Toutefois, au regard du déroulement calme et pacifique de la mobilisation, **l'ampleur du dispositif préventif déployé interroge.**

Par ailleurs, des contrôles d'identité ont été rapportés en amont de la manifestation, avec une fouille des sacs parfois, ce qui peut paraître excessif et intimidant pour les manifestant·es venu·es pacifiquement avec pancartes, clowns et musique, dans une ambiance bon enfant.

Présence de nombreux agents difficilement identifiables

Nous avons également constaté la présence de nombreux agents intégrés au dispositif et difficilement identifiables, en civil, cagoulés et pour certains sans brassard. Certains étaient porteurs d'armes de moyen de défense (lanceurs).

Enfin, nous avons observé que de nombreux agents ne portaient pas leur numéro d'identification individuel (RIO), ou pas de manière visible car soit effacé soit caché par

l'équipement. L'absence de ce numéro d'identification constitue une atteinte démocratique importante. Les agents doivent répondre personnellement de leurs actes devant la population s'ils agissent au mépris de leur déontologie et du cadre fixé. La LDH rappelle que suite à son action avec d'autres associations, **le Conseil d'État, par une décision du 11 octobre 2023, avait accordé 12 mois au gouvernement pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir que ce numéro soit effectivement porté par les agents des forces de l'ordre, mais aussi qu'il soit agrandi afin d'être rendu réellement visible et lisible en contexte d'intervention. Plus d'un an après, une part très significative des agents des forces de l'ordre ne sont toujours pas personnellement identifiables lors de leurs interventions à Lille.**

Deux interpellations en fin de rassemblement

Deux interpellations, en fin de mobilisation alors que la dispersion s'effectuait dans le calme, ont créé des tensions, sans toutefois déboucher sur des violences. Le rassemblement s'étant déroulé sans incident majeur, nous ne relevons aucun élément permettant de penser que ces interpellations auraient pu être en lien avec un événement survenu sur place entre 17h et 19h.